Liberté . Égalité . Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'OISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
(téléphone 03.44.06.50.00 poste 5294)

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
COMMUNE DE LOUEUSE

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## LA SCEA BORGOO-MARTIN SOLLICITE L'AUTORISATION D'AUGMENTER LES EFFECTIFS DE SON ÉLEVAGE PORCIN À LOUEUSE ET LA RÉVISION DES SURFACES D'ÉPANDAGE

**En exécution des prescriptions de l'article L.123-1 et des articles R.123-1 et R.123-6 et suivants du code de l'environnement, il est ordonné, par arrêté préfectoral du 10 octobre 2014 , une enquête publique en vue de statuer sur la demande présentée par la SCEA BORGOO-MARTIN qui sollicite l'autorisation d'augmenter les effectifs de son élevage porcin à Loueuse et la révision des surfaces d'épandage**

Le Préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure.

Cette décision peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Toute information peut être demandée auprès de M. Michel BORGOO, gérant et exploitant de la SCEA BORGOO-MARTIN sise 1 ter rue des puits à LOUEUSE, ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement.

L'enquête se déroulera du mercredi 12 novembre 2014 au samedi 13 décembre 2014 inclus.

Durant cette période, le dossier comprenant la demande, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement et les plans des lieux concernant le site, restera déposé à la mairie de LOUEUSE, siège de l'enquête, afin d'y être consulté, aux heures d'ouverture des bureaux, par toute personne intéressée.

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement sont consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Oise (www.oise.gouv.fr).

Le public pourra formuler des observations sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de LOUEUSE et/ou adresser toute correspondance au commissaire enquêteur, M. Pierre DENDIEVEL, audit en retraite, suppléé le cas échéant par Mme Sylviane BRUNEL, technicienne supérieure à la direction départementale de la Somme en retraite.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public à la mairie de Loueuse, aux jours et heures suivants :

- mercredi 12 novembre 2014 de 15 heures 30 à 18 heures 30
- samedi 22 novembre de 9 heures 30 à 12 heures 30
- mercredi 26 novembre 2014 de 15 heures 30 à 18 heures 30
- vendredi 5 décembre 2014 de 16 heures à 19 heures
- samedi 13 décembre 2014 de 9 heures à 12 heures

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et, le cas échéant, du mémoire en réponse du pétitionnaire, à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement et à la mairie de LOUEUSE, ainsi que sur le site Internet de la préfecture de l'Oise (www.oise.gouv.fr).